

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 20 juin à 11H00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte HAVART (suppléante de M. KIDAD), Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, François DAULLE (suppléant de M. MAJEWICZ), Yves ENGRAND, Michel HAMY, Bernard HENON, Laurent LENOIR (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Jacques LOUCHEZ, Guillaume LOEUILLEUX, Eloi BONNINGUES (suppléant de Mme MARCQ)

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. LENOIR), Brigitte MARCQ (suppléée par M. BONNINGUES), Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. DAULLE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Claude KIDAD (suppléé par Mme HAVART), Pascal GAVOIS, Philippe MIGNONET (suppléé par M. BEGUE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Brigitte HAVART

### **T2-06-2025 : CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES BATTERIES AVEC BAUDELET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les batteries au plomb collectées sur les déchèteries représentent des recettes non négligeables pour le SEVADEC, les repreneurs rachetant ces produits en fonction de l'indice du cours officiel du plomb.

Par délibération en date du 18 février 2014, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer une convention, pour une durée d'un an renouvelable, avec la société BAUDELET pour la valorisation et le rachat des batteries.

La convention étant échue, il convient d'assurer la reprise des batteries déposées sur les déchèteries du SEVADEC par la conclusion d'une nouvelle convention.

Après consultation de plusieurs entreprises, la prestation proposée par la société BAUDELET, avec la mise à disposition de contenants en nombre suffisant, la garantie d'une collecte assurant la rotation des contenants correspondants pour l'évacuation et la valorisation des batteries avec un prix calculé et indexé sur la base de l'indice N1363 de l'Usine Nouvelle Plomb Accu batterie, s'avère être la plus intéressante.

Suite à cette mise en concurrence, il convient donc de conclure une convention avec BAUDELET pour la collecte, le traitement et le rachat des batteries au plomb issues des déchèteries du territoire du SEVADEC.

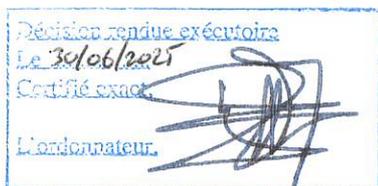
Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20250620-T2-06-2025-DE Date de télétransmission : 30/06/2025 Date de réception préfecture : 30/06/2025
---

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 juin 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*



**SEVADFC**  
62181 CALAIS CEDEX